



## **Programmation DUERP 2021, Quand la DI-PACA/CORSE et les Directions des Douanes de Marseille et de Provence ont, aussi, besoin d'un vaccin réglementaire de rappel!**

Manifestement, après avoir assisté au GT/CHSCT, sur le **Document Unique d'Évaluation de Risques Professionnels** pour 2021, et sans se prendre pour des épidémiologistes, nous pouvons diagnostiquer, chez les directions sus-nommées, une perte d'appréciation, favorisant la gabegie immobilière ou les achats exotiques plutôt que de privilégier **le, réel, bien être au travail des agents!** Et avec quoi? **Les Crédits du CHSCT!**

### **Une piqûre pédagogique de rappel s'impose !**

La dotation financière des CHSCT doit permettre d'impulser les orientations ministérielles au travers d'actions inter-directionnelles (notamment les formations) ou d'actions plus ciblées.

**Cette dotation spécifique ne doit donc pas servir aux financements des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments, ...) qui sont financées par les directions.**

**Pour ouvrir droit à un financement ou à un cofinancement du CHSCT, il est nécessaire que les actions soient exemplaires en matière de santé, de sécurité ou d'amélioration des conditions de travail, complémentaires à des actions directionnelles ou urgentes.**

**CF : La Circulaire relative au fonctionnement des CHSCT du MEFR**

**F-O- Finances** exige, pour l'ensemble des collègues, et en particulier, ceux en souffrance, du fait de mauvaises conditions d'exercice de leurs missions, que les crédits CHSCT ne soient plus détournés du but initial, surtout, en pleine crise sanitaire! L'exemplarité doit être la règle !

En conséquence, nous invitons tout le monde, à faire preuve d'imagination constructive, à contribuer, sérieusement, à la protection de la santé physique, mentale, des collègues, et à améliorer la sécurité, les conditions de travail durant cette période anxieuse !